10

APPEL

A L'INTÉRÊT LE PLUS PRÉCIEUX

DES PERSONNES DE TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ,

ET

MÉDECINE

NATURELLE ET ESSENTIELLE

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE.

« Si l'homme n'atteint pas toutes ses destinées physiques
» et morales, ou la haute élévation de force, d'intelligence et
» la longévité départie à sa noble espèce, il ne peut s'en
» prendre qu'à lui-même. »

(J. J. VIREY, *Dict. des Sciences médicales*, tom. XXVIII, pag. 113.)

Cet ouvrage dénonce quelques abus, en propose la réforme; expose les procédés les plus simples et les plus efficaces pour entretenir la santé, la rétablir quand elle est intervertie, et conséquemment rendre agréable et prolonger la durée de la vie.

PAR M. P. LE PELLETIER,

CHIRURGIEN, MÉDECIN ACCOUCHEUR ET CONSULTANT, AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES RELATIFS A L'ART DE GUÉRIR, etc.

PREMIER CAHIER.

Prix : 75 cent.

A PARIS,

Chez
N. Pichard, Libriare Editeur, quai de Conti, n° 5.
L'AUTEUR, place de l'Ecole, n° 4, près le Pont-Neuf, quartier du Louvre;
Tous les marchands Libraires.

MDCCCXXII.



WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE

MÉDECINE

NATURELLE ET ESSENTIELLE

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE.

La santé embellit et charme la vie; sans elle l'existence est un fardeau pénible : donc la santé doit être le premier objet de nos soins, pour la préserver de dérangement, la conserver et la rétablir lorsqu'elle est intervertie.

Abstraction faite des maux accidentels, comme brûlures, meurtrissures, coupures, luxations, fractures, etc., le dérangement de la santé est l'effet d'une cause primitive, unique, produisant le mal universel. Développons cette assertion.

Le feu divin de la vie, qui anime et animalise les élémens dont sont formées l'organisation et l'existence des créatures, est un don temporaire, qui a pour antagoniste le mouvement putréfactif ou de destruction, lequel, par une fermentation latente, tend sans cesse à disgréger les substances composées, pour les ramener à leur état de simplicité originelle, où étant arrivées, la nature combine de nouveau ces élémens, qui sont alternativement désorganisés et réorganisés, suivant la volonté et les impénétrables desseins du souverain Créateur.

Le mouvement putréfactif ou de destruction, est évidemment le germe ou la cause primordiale essentielle des altérations de la santé, qui affligent si souvent l'espèce humaine, et en précipitent les individus, plus ou moins prématurément, dans l'abîme de la mort.

Entraînés par une force irrésistible vers cet abîme, évitons néanmoins d'y tomber prématurément, en nous opposant sagement au développement du germe de destruction inné, à l'effet de le restreindre, et de prolonger la durée de notre existence jusqu'à l'âge le plus avancé, tel que le permet la suprême Intelligence dont l'ineffable

bonté suggère à la raison de l'homme des précautions par l'entremise desquelles il lutte avec quelque avantage contre ledit germe inné, cause primordiale de corruption et de destruction, et contre les causes accidentelles provocatrices, qui dépendent de l'influence exercée par les mouvemens des globes célestes, des intempéries atmosphériques, des émanations putrides, pestilentielles et contagieuses des contrées et des lieux que nous habitons, et de nos imprudences, etc.

La cause primordiale d'où découlent les altérations de la santé, ou ce que nous entendons par maladie, est invariable dans son essence, n'importe sous quels nuances, figures et phénomènes le mal se présente. Le remède essentiel contre ladite cause morbifique est pareillement invariable : donc la tendance perpétuelle à la putréfaction, ou la corruption elle-même, plus ou moins déclarée et manifestée, est le principe unique de l'universalité des innombrables symptômes d'un mal (Protée) universel, dans les divers aspects desquels l'erreur et l'intrigue prétendent voir autant de maladies différentes, contre chacune desquelles toujours l'erreur et la mauvaise foi ont insinué des médicamens différens, et, par cela, donné naissance à la multitude inextricable des prétendus remèdes pour la confection desquels les polypharmaques mixtionnent tous les élémens de l'univers accessibles à l'industrie humaine; ce qui est sans doute bien propre à en imposer aux pauvres d'esprit, et très-profitable à ceux qui spéculent sur les soucis et les préjudices résultant pour la société, de l'embrouillement et des complications extravagantes dont le vain savoir voile la vérité (1); tandis qu'au contraire la nature (*que nous avons pour guide*), claire et franche dans ses actes, et spécialement dans celui que nous avons ici pour objet, nous manifeste le remède éradicatif universel (*qui emporte la maladie et sa cause*) dans la classe des substances évacuatives et purgatives.

---

(1) Dans les cahiers suivans, nous exposerons comme les sciences médicales doivent être réunies et restreintes, selon les besoins réels et pour la sûreté de l'espèce humaine.

Ce sont, a dit le docteur Barbier, *Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. XLVI, pag. 179 et 180, en parlant des médicamens qui ont reçu le titre de purgatifs ; « ce sont, dit-il, les agens dont la thérapeutique s'est » pendant long-temps servie le plus souvent, ceux aux- » quels les médecins ont accordé le plus de confiance. » En outre, les suites de l'administration des purgatifs » sont très-sensibles ; elles produisent des effets qui sont » apparens. »

Toutefois, quoi qu'en disent ceux d'une opinion contraire, ce point de doctrine, éclairé par des milliers d'observations, ne laisse rien à désirer.

Tout le monde sait que la plupart des maladies n'ont lieu que faute de les avoir prévenues, ou de s'en être préservé par le recours à la purgation. Il est d'observation également vulgaire qu'on commence le traitement des maladies par l'administration des médicamens évacuans et purgatifs. On purge aussi dans le cours des maladies, et l'on répète encore la purgation à la fin du traitement, pour consolider le retour de la santé. Donc la purgation est le remède le plus souvent nécessaire, le remède par excellence.

Toutefois ce remède essentiel éradicatif n'exclut pas les remèdes secondaires que l'expérience a montrés spécifiques dans quelques cas, et d'autant plus efficaces, que la voie leur a été préparée et entretenue par l'emploi raisonnable du remède essentiel éradicatif ou évacuatif et purgatif dont est ici question, et dont la vertu éminente ne peut être contestée par les gens sensés. Il ne s'agit que de s'accorder sur l'élection de la substance douée de cette propriété médicinale.

Ce but est rempli depuis cinquante ans à l'égard de mes honorables clients (*et de ceux qui suivent leur exemple*), lesquels, par précaution, ou au besoin, ont recours à l'usage salutaire de mon Biscuit-Médicinal dont suit l'ordonnance, excepté les personnes qui ont de l'aversion pour le sucre et toutes les friandises en général, lesquelles ont recours à nos Grains dépuratoires-purgatifs-suprêmes. Ces Grains s'administrent et s'avalent à la manière des pilules, le soir en se couchant, environ

trois heures après le dernier repas, buvant en même temps, ou sitôt après, un verre d'eau, un bouillon ou une tasse de thé, suivant le goût et la commodité du malade.

Lesdits Grains dépuratoires ne font aller du ventre que le lendemain matin. Il est d'usage, après chaque évacuation, de boire tiède, soit du bouillon coupé d'eau, du thé très-léger, du bouillon aux herbes ou de la limonade, au choix et suivant ce qui convient à l'état ou à l'habitude du consommateur.

ORDONNANCE

DU BISCUIT-MÉDICINAL-LE-PELLETIER,

Par le moyen duquel les personnes des deux sexes et de tout âge se purgent parfaitement, avec facilité, et sans répugnance, mieux qu'avec toute autre médecine.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

La grande vogue justement méritée dont jouit le véritable Biscuit-Médicinal-Le-Pelletier, a éveillé la cupidité effrénée d'un nombre incalculable de contrefacteurs, dont le public ne peut se garantir d'être dupe et victime qu'en se procurant lesdits Biscuits, suivant les indices ou l'ordonnance qui se distribuent chez l'auteur, M. P. Le Pelletier, médecin consultant, place de l'Ecole, n° 4, près le Pont-Neuf, quartier du Louvre, à Paris. (*Il ne reçoit que les lettres affranchies.*)

Le véritable Biscuit-Médicinal du médecin M. P. Le Pelletier est inaltérable par le temps. Ce qui le prouve, c'est qu'il en est fait des envois dans toutes les parties du monde, et que l'auteur en a fait revenir des Grandes-Indes, qu'il s'est administrés à lui-même et à différentes personnes qui en ont éprouvé les propriétés salutaires, après quinze ans de fabrication et de voyage par mer, comme s'il avoit été confectionné tout récemment.

Ce Biscuit se vend 60 c. ou 12 s. la pièce. Cependant on fait une remise honnête aux personnes qui en font provision de quelques douzaines pour leur usage et pour en faire part à leurs connoissances, aux marins et aux étrangers qui en portent dans les différentes parties de l'univers.

Manière d'user du Biscuit-Médicinal.

Les personnes qui sont resserrées au point d'être plusieurs jours sans aller à la garde-robe, observeront de se rafraîchir et de s'humecter les humeurs durant deux ou trois jours avant de prendre médecine. Pour cet effet, elles boiront, soit du bouillon aux herbes, du petit-lait, ou du sirop de groseilles délayé dans de l'eau en forme de limonade. Celles qui sont assez libres du corps pour faire journellement leurs fonctions, peuvent se purger sans délai et sans préparation.

Dans le cas de fièvre, il faut le prendre dans les intervalles de calme, et plusieurs heures avant le retour de l'accès.

Quand c'est contre les vers qu'on a recours au Biscuit-Médicinal, on aura attention de boire en même temps un verre de vin blanc, soit en le trempant dedans ou en le buvant par-dessus, sitôt après avoir mangé la dose convenable dudit Biscuit; mais chaque fois qu'on va à la garde-robe, on boit un coup tiède de bouillon aux herbes, dans la composition duquel on aura fait bouillir, durant sept minutes, deux onces de racines de fougère mâle.

Dans tous les cas possibles, la veille du jour qu'on a dessein de se purger avec ledit Biscuit, on doit borner son souper à la consommation d'un potage, et ne point prendre de lavemens dits préparatoires, comme quelques uns le pratiquent. On en use le matin à jeun, soit sèchement, ou trempé dans un verre d'eau, de vin blanc ou rouge, de cidre, dans une tasse de thé ou de café, selon qu'on le préfère, et si on l'a mangé sèchement, après en avoir consommé la dose convenable, ainsi qu'il est dit suivant l'âge, on boit un coup de l'une des susdites boissons, observant ensuite de ne boire qu'après chaque évacuation, soit de l'eau tiède sucrée, du thé infusé légèrement, du bouillon coupé d'eau, du bouillon de veau, aux herbes, ou bien du sirop de groseilles ou framboisé, délayé dans de l'eau tiède, d'une infusion légère de Thé éclétique, etc.

On sait qu'une première purgation émeut les humeurs, et ne les évacue qu'en partie; c'est pourquoi il est d'usage de prendre une seconde purgation un ou deux jours après la première. A l'égard des enfans qu'on veut purger par le moyen du Biscuit-Médicinal, il faut le leur donner sans affectation et comme une simple friandise.

Dose du Biscuit-Médicinal-Le-Pelletier, suivant l'âge.

On donnera aux enfans âgés de un à deux ans, la moitié d'un Biscuit ; à ceux âgés de deux à cinq ans, les trois quarts d'un Biscuit ; à ceux de cinq à dix ans, un Biscuit entier ; aux individus âgés de onze à dix-huit ans, et aux personnes qui se connoissent faciles à émouvoir, un Biscuit et demi. Après l'âge de dix-huit ans, la dose est de deux Biscuits.

Vertus du Biscuit-Médicinal.

Depuis cinquante ans, le public et les médecins ont constamment remarqué que le Biscuit-Médicinal, dont est ici question, mérite la préférence, et qu'on le substitue avec avantage à tous les autres purgatifs connus, parce qu'il est plus facile à prendre, en raison de son goût délicat, et qu'il opère sûrement et avec douceur. Comme dépuratoire et purgatif de précaution, il préserve de maladie, en réduisant la plénitude humorale, en évacuant les matières corrompues et morbifiques, dont l'accumulation cause la plupart des maladies. Ce Biscuit divise et résout merveilleusement les humeurs, dissout les obstructions, évacue la bile et les glaires, réveille l'appétit, remédie aux migraines, aux rhumes, aux maux de lait, aux accidens qui accompagnent l'époque critique, contre les fièvres et toutes les maladies qui dépendent de plénitude. Il rétablit l'équilibre dans les fonctions des organes, de l'harmonie desquels résulte la santé, etc.

Remarques particulières.

Durant l'effet d'une médecine, si douce qu'elle soit, il arrive quelquefois que le patient va plus souvent du ventre qu'il ne s'y attendoit, qu'il éprouve de la gêne, de la fatigue, des coliques plus ou moins sensibles, et des épreintes au fondement, parce que la médecine, en attirant alors dans le tube intestinal la matière morbifique pour l'expulser hors du corps, c'est cette matière morbifique, plus ou moins corrompue, âcre et caustique, qui excite les susdits accidens par son contact aux parois des parties qu'elle parcourt et traverse pour sortir, ce qui indique d'en faciliter l'issue par le secours de quelques clystères de décoction de graines de lin ou de pariétaire. Alors il suffit de garder ces lavemens émolliens cinq à six minutes seulement. On en prend ordi-

nairement deux, dont le second s'administre sitôt après la restitution du premier. (*Voyez*, pag. 2, l'*Avis aux personnes des deux sexes.*)

Lettre à M. Le Pelletier, médecin.

Paris, le 9 septembre 1812.

Monsieur,

Pour la sûreté publique, il est essentiel de distinguer expressément le bienfaisant Biscuit-Médicinal, dont vous êtes l'auteur, de ceux par lesquels on veut le supplanter, qui n'en sont qu'une dangereuse imitation, mal faite par des contrefacteurs qui s'approprient frauduleusement le lucre de votre invention, au préjudice de ceux des consommateurs qui, imprudemment, achètent de toutes mains, sans avoir le soin de s'assurer d'avance si la source de ce qu'on leur débite est pure ou empoisonnée.

Néanmoins, voilà déjà un demi-siècle que votre Biscuit est usité avec de constans succès. En outre, ses vertus sont prouvées par des attestations authentiques. Il est donc incontestable et généralement reconnu que votre Biscuit-Médicinal est plus agréable, plus efficace et plus salutaire que toute autre médecine analogue, ce qui lui mérite la confiance universelle, la préférence et la vogue la plus permanente.

AIR : { *Comme j'aime mon Hippolyte.*
ou *On compteroit les diamans.*

Vos Biscuits sont friands, divins,
J'en rends grâce à votre science;
Partout, ainsi qu'à mes voisins,
Je n'en puis garder le silence.
Pour la souffrante humanité,
Cette médecine facile,
Est un trésor, en vérité,
Qui joint l'agréable à l'utile.... (*Bis.*)

Pas de doute que toutes les personnes bienveillantes, par amour du bien public, et dans l'intérêt universel, se complairont à répandre la connoissance et l'usage salutaire de l'excellent Biscuit-Médicinal dont vous êtes l'auteur.

Je vous salue de tout mon cœur, BERTIN.

THÉ ÉCLÉTIQUE INDIGÈNE

DU MÉDECIN P. LE PELLETIER,

En parfait rapport aux besoins et à la constitution des Européens, et conséquemment plus salutaire que le thé de la Chine.

Prix : un franc la boîte.

Le suprême Créateur, dans sa prévoyante et perpétuelle sagesse, a fait toutes choses en concordance mutuelle et relative à la constitution propre à chaque individu, à chaque contrée, et à chaque partie du globe; d'où suit que toutes choses qui sont nécessaires l'une à l'autre, et spécialement à l'homme, sont circonscrites par localités. Mais, dans l'état actuel de la société, l'homme tient peu de compte de cet axiome; il s'immole insensément à son insatiable ambition, et, sous le prétexte vain d'un mieux chimérique, il s'élance à grands frais, à travers mille dangers, d'un bout à l'autre de la terre, pour chercher à son antipode des secours et des bienfaits que la Providence a semés libéralement dans les lieux qui l'ont vu naître. Par exemple, et relativement à l'objet que nous avons ici en vue, sommes-nous raisonnables d'aller chercher le thé en Chine, tandis que l'Europe nous en fournit abondamment et de plus convenable à nos idiosyncrasies (à notre tempérament). Le Thé-Eclétique-Le-Pelletier, dont est ici spécialement question, en offre un exemple important.

Ce Thé est la combinaison gracieuse des simples les plus utiles à la santé. Il est d'autant plus efficace, que les plantes qui entrent dans sa confection sont choisies, nettoyées et réunies sans épargne, avec un soin scrupuleux, dans les proportions prescrites selon l'ordonnance de l'auteur, M. P. Le Pelletier, médecin. Alors ce Thé éclétique indigène est à la fois simple et composé, agréable à la vue, à l'odorat et au goût. Son usage, qui n'est jamais nuisible, est constamment bienfaisant. Ce Thé délaie le sang, facilite la circulation, purifie les humeurs, résout les obstructions, convient contre les maladies de la poitrine, remédie aux maux de nerfs, dissipe les vapeurs, les migraines, est très-salutaire contre les convulsions des enfans, chasse les vents, divise et résout

les glaires et les mucosités, corrige la bile, porte remède aux fleurs blanches, facilite l'écoulement des règles, et fortifie l'estomac, etc.

La dose du Thé-Eclétique-Le-Pelletier est une pincée pour un demi-setier d'eau. On mettra le Thé dans l'eau au moment qu'elle est en ébullition; on le fera bouillir durant deux ou trois secondes ou mouvemens de pendule, puis on le tirera du feu; on le laissera couvert infuser l'espace de quelques minutes; on le coulera à clair, et l'on y ajoutera, à volonté (*ou selon l'ordonnance spéciale du médecin*), du sucre, du miel, du sirop d'orgeat, de guimauve, de gomme, de violette, de groseilles simples ou framboisé, de capillaire, etc. On peut y ajouter de la crême ou du lait.

On use du Thé-Eclétique par précaution, de temps à autre, pendant dix à quinze jours de suite; mais, dans le cas d'indisposition, aussi long-temps qu'on en a besoin. Il convient d'en prendre au moins deux ou trois tasses par jour, savoir : un bol ou une bonne tasse le matin à jeun, une tasse au milieu de la journée, et une tasse le soir, ayant soin de le préparer chaque fois au moment d'en user.

Remarque. — Les personnes instruites préfèrent le Thé-Eclétique-Le-Pelletier, dit Thé de santé indigène d'Europe, au thé de la Chine, et en usent de même au déjeuner et l'après-dîner. MM. les médecins lui trouvent des vertus supérieures, plus en rapport aux besoins et à la constitution des Européens, et conséquemment plus salutaire que ne l'est le thé de la Chine.

EAU D'OR BALSAMIQUE LE PELLETIER,

DITE ANGÉLIQUE. — Prix : 2 fr. le flacon.

L'Eau d'Or balsamique, par ses vertus nombreuses, jouit d'une grande vogue qui la fait généralement rechercher et préférer aux eaux de Cologne, de mélisse des Carmes, etc.; les occasions de l'utiliser se présentent si souvent, que les personnes qui savent l'apprécier en ont toujours par prévoyance.

1°. Par ses vertus cosmétiques végétales, elle donne de la fraîcheur et de la pureté à la peau. Elle parfume l'eau commune à laquelle on la mêle, soit pour se laver la figure, les mains, ou toute autre partie du corps; 30 gouttes suffisent par demi-setier d'eau. Ainsi combinée et employée en injections, elle raffermit les parties, remédie aux fleurs blanches, ce qui lui a mérité le surnom d'Eau de virginité.

2°. Comme stomachique, contre les foiblesses et les maux d'esto-

mac, les vents et les digestions difficiles, la suppression accidentelle ou l'écoulement difficile des règles : on prendra une cuillerée à café d'Eau d'Or balsamique mêlée dans deux cuillerées d'eau bien sucrée. On en répétera l'usage deux ou trois fois par jour, selon le besoin.

3°. Ses vertus odontalgiques, anti-putrides et anti-scorbutiques la rendent très-efficace pour tenir la bouche saine, rendre l'haleine agréable, raffermir les gencives, blanchir les dents, les préserver de chute prématurée, et faire passer les souffrances appelées vulgairement maux de dents.

Pour blanchir les dents et la salubrité de la bouche, on mêlera trente gouttes d'Eau d'Or balsamique dans un demi-verre d'eau, et l'on s'en servira à l'aide d'une petite brosse douce, puis l'on s'en gargarisera plusieurs fois en la tenant dans la bouche pendant quelques minutes.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise, échauffée, qui sont sujettes aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives molles, pâles, fongueuses, gonflées, saignantes, livides, douloureuses, qui ont les dents décharnées, de la disposition au scorbut, ou qui seroient affectées des suites de l'usage du mercure, se rinceront la bouche plusieurs fois le jour. Les femmes enceintes observeront la même chose pour se garantir du mal de dents et de l'engorgement des gencives auxquels elles sont exposées par l'état de grossesse; et les marins s'en trouveront bien contre les atteintes du scorbut sur les gencives et les dents.

Contre les vives et désespérantes douleurs de dents, on imbibera d'Eau d'Or balsamique pure un peu de coton ou de charpie fine, que l'on appliquera et qu'on maintiendra à l'endroit douloureux.

Pour éviter d'être dupé par les contrefacteurs, on s'adressera directement chez l'auteur. (*Voyez*, page 2, l'*Avis aux personnes des deux sexes.*)

LINIMENT-LE-PELLETIER,

DIT FARD DE VÉNUS,

Incomparable et unique pour la guérison des dartres, et pour faire passer les boutons, les rougeurs érysipélateuses, les gerçures de la peau, les ulcères, les clous hideux, les pustules, les croûtes laiteuses, etc.

Prix : 3 francs le pot.

Le Liniment-Le-Pepelletier est le meilleur remède pour rendre la peau douce, veloutée et pure. Sa couleur rose tendre ne lui est pas donnée pour le rendre plus agréable à l'œil, mais parce qu'il reçoit un accroissement de vertu de la

nature des principes colorans qui entrent indispensablement dans sa composition. D'ailleurs, on conçoit qu'un remède aussi précieux n'a pas besoin de l'enjolivement temporaire qu'il pourroit recevoir de l'addition de quelques essences aromatiques; et, chose bien remarquable, c'est que ce liniment, en vieillissant, malgré qu'il rancisse, tel que cela a lieu à l'égard de tous les corps gras, loin de perdre ses propriétés, acquiert au contraire de l'oxigène, qui lui donne plus d'énergie et ajoute à ses vertus.

Manière générale d'user du Liniment-Le-Pelletier.

On en graisse les parties affligées une fois le jour, le matin ou le soir; et, au lieu de se servir d'eau pour nettoyer la peau, il faut l'oindre avec du beurre frais ou de l'huile d'olive, puis l'essuyer légèrement avec un linge doux. (*Voyez*, page 2, l'*Avis aux personnes des deux sexes.*)

INCOMMODITÉS SÉRIEUSES

QUI ATTAQUENT INOPINÉMENT,

ET METTENT DANS LE PLUS GRAND DANGER

LA VIE DES PERSONNES DES DEUX SEXES,

SANS DISTINCTION D'AGE, DE RANG ET DE FORTUNE.

MOYENS D'Y REMÉDIER.

L'EXPÉRIENCE et l'observation, communes aux personnes des deux sexes, ne permettent à aucune d'ignorer que, malgré la prudence dont elles sont capables, nul ne peut éluder les causes accidentelles, si fréquentes, si chagrinantes, du désagrément ou de l'infirmité dont nous entendons parler, puisqu'un rhume, des quintes de toux, un faux pas, une chute, les cris, l'éternument, les ris immodérés, les efforts pour aller du ventre, les habillemens trop serrés, le cahot des voitures, les secousses du cheval, l'exercice de la danse, des armes, l'intempérance des passions, la colère, la grossesse, le travail et les suites de l'accouchement, l'épuisement et la maigreur qui succèdent aux maladies, la délicatesse de

l'enfance, la foiblesse de l'âge avancé, des dispositions individuelles donnent lieu aux hernies, dites vulgairement descentes.

On entend par hernie ou descente, une tumeur produite par la chute ou le déplacement de quelques unes des parties molles et flottantes qui sont contenues dans la capacité du bas-ventre; tels que l'épiploon, les intestins, même le péritoine, l'estomac, la matrice, etc.

Au commencement, cette tumeur est molle, sans changement de couleur à la peau; elle cède à la pression des doigts, diminue de grosseur quand le malade est couché. Au moment de la réduction, un bruit de gargouillement se fait parfois entendre. Mais cette tumeur reparoît lorsque la pression cesse; elle s'accompagne fréquemment de nausées, de maux de cœur, de coliques, de vomissemens, d'étranglemens, d'inflammation et de gangrène. Enfin, les personnes robustes et bien portantes d'ailleurs périssent en peu de jours, faute de prévenir l'étranglement de la hernie, en portant un bandage convenable.

Il n'est aucun point dans toute l'étendue du bas-ventre, qui ne puisse devenir le siége d'une hernie : celles que l'on nomme inguinales et crurales sont les plus communes; viennent ensuite les ombilicales, les ventrales, les descentes du vagin, de la matrice, etc. etc. Elles sont d'autant plus volumineuses qu'elles sont plus anciennes, et qu'on les a plus négligées ou mal soignées.

Maintenant que le temps, l'expérience et l'observation nous ont instruits, on méprise et l'on repousse avec raison les prétendus spécifiques vantés par la crédulité, l'ignorance ou la mauvaise foi pour la guérison des hernies. L'application d'un bandage convenable, est le seul moyen sur lequel peuvent compter les personnes qui ont des hernies; qui, d'ailleurs, ne sauroient prendre trop de précaution pour empêcher leur sortie, leur accroissement et leur étranglement; car la plus petite hernie, si elle n'est contenue, peut causer la mort; pourquoi les personnes qui sont affligées de cette incommodité doivent s'abstenir de lever ou de porter des fardeaux, de chanter, de courir, de crier, et de se livrer à aucun exercice violent; autrement, elles sont exposées à perdre inopinément la vie, tant qu'elles négligent les secours que la raison conseille, que la nécessité ordonne, et que l'expérience approuve.

MM. les docteurs, chefs et professeurs en l'art de guérir,

incapables d'amorcer la crédulité publique, en préconisant de vains topiques contre les hernies, s'accordent à dire que le véritable et unique remède à cette infirmité, est la pression mécanique, permanente, et graduée (selon les circonstances) d'un bandage élastique et à ressort, notamment de ceux qui sont perfectionnés par les soins du médecin Le Pelletier, tels qu'on se les procure en sa fabrique, place de l'Ecole, nº 4, près le quai et le Pont-Neuf, quartier du Louvre, à Paris.

Les personnes qui veulent s'appliquer elles-mêmes un bandage herniaire, se placeront sur un lit un peu ferme, les talons rapprochés des cuisses; puis elles exerceront des frictions graduées et circulaires avec la main sur la tumeur qui forme la descente, afin de faire successivement rentrer les parties déplacées; ensuite elles appliqueront le milieu de la pelote du bandage sur l'endroit par où les parties s'échappent, pour les contenir et les empêcher de sortir; alors elles serreront et fixeront convenablement le bandage, à l'aide des lanières.

Quand on vise à la guérison, il faut, par la bonne application du bandage, empêcher constamment l'issue des parties qui donnent lieu à la hernie. Pour cet effet, il faut porter et garder le bandage jour et nuit : en outre, il est urgent d'avoir deux bandages, parce que s'il arrive que celui qu'on porte se casse, on le remplace aussitôt, sans le moindre délai, par le second bandage qu'on a en réserve; et, par cette précaution, on se garantit d'accidens funestes.

Enfin, soit par ignorance du danger, lésinerie, ou sous prétexte d'économie, il ne faut jamais acheter et faire usage des bandages colportés dans les rues des villes et dans les campagnes, où, sous l'appât du bas prix, de soi-disant fabricans encombrent de bandages contagieux les apothicaires et autres personnes peu scrupuleuses qui tiennent cette branche de commerce, parce que ces bandages proviennent des ventes après décès qui ont lieu dans les hôpitaux, et qu'une surpeau les recouvre, et masque les vieilles garnitures, qui sont le plus souvent imprégnées de la sueur et autres émanations virulentes, et de la vermine des malheureux qui les ont portés.

Nota. Les personnes qui sont obligées de porter des bandages contre les hernies, s'adresseront directement à la fabrique de M. Le Pelletier, place de l'Ecole, nº 4, près le quai et le Pont-Neuf, quartier du Louvre, à Paris. Elles

auront soin de comprendre dans leurs lettres d'avis, un fil donnant la mesure des bandages qu'elles voudront se procurer. Cette mesure doit être prise autour du corps, à la hauteur de la descente; elles indiqueront en même temps le volume, le côté et la partie où elle est située. (*On ne reçoit que les lettres affranchies.*)

REMÈDES.

De la suppression des règles, des pâles couleurs, des fleurs blanches, du squirre et de l'ulcère de la matrice.

On connoît assez généralement les conséquences fâcheuses qui résultent de la suppression des règles, et de la maladie des filles, appelée *pâles couleurs*.

On remédie efficacement à ces sortes de maux avec l'Elexir-Martial, et les pilules apéritives du médecin auteur du présent ouvrage.

Les pilules apéritives se prennent entre deux soupes, ou enchâssées dans de la marmelade de fruits cuits, à la dose prescrite par l'ordonnance spéciale du médecin.

L'Elexir-Martial se prend le soir, au moment de se coucher, dans une ou deux cuillerées de bouillon, de vin, ou de sirop de capillaire, au choix de la malade.

Les fleurs blanches surabondantes, ou les écoulemens de mauvaise qualité, faute d'y remédier, donnent lieu à la fluxion opiniâtre, à l'endurcissement squirreux et à l'ulcère de la matrice.

Un traitement rationnel de l'engorgement ou fluxion primitive de la matrice, et des fleurs blanches surabondantes ou de mauvaise nature, prévient la formation du squirre, et subséquemment de l'ulcère de la matrice.

On remédie aux fleurs blanches, même à l'ulcère de la matrice, par l'usage du Rob-Magistral-Balsamique-Le-Pelletier, modifié expressément pour les cas dont est ici question, et par son Dépuratoire suprême. (*Voyez*, pag. 2, l'*Avis aux personnes des deux sexes.*)

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8, F. S. G.

APPEL
A L'INTÉRÊT LE PLUS PRÉCIEUX
DES PERSONNES DE TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ,

ET

MÉDECINE
NATURELLE ET ESSENTIELLE;

PAR M. P. LE PELLETIER,

CHIRURGIEN, MÉDECIN ACCOUCHEUR ET CONSULTANT, AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES RELATIFS A L'ART DE GUÉRIR.

SECOND CAHIER.

PRÉVENTION NUISIBLE

A LAQUELLE DOIT ÊTRE SUBSTITUÉE UNE CONFIANCE ILLIMITÉE.

Les personnes qui parviennent à acquérir des demi-connoissances relatives à la médecine, adoptent souvent des systèmes qui leur donnent des préventions contre telle ou telle substance médicinale, dont, par de fausses conséquences, ces personnes repoussent opiniâtrément l'emploi pour remède; et, par cette prévention, elles entravent la marche du médecin consulté, contre les maladies dont elles sont atteintes, et empêchent alors le docteur d'administrer, à son choix, les substances médicinales éradicatives, que ses études et son expérience lui ont fait connoître et distinguer.

Certainement la science médicale intéresse éminemment et individuellement les hommes; mais tous ne peuvent ni l'entendre ni l'exercer, parce que les principes généraux sur lesquels repose la vérité de cette science, doivent être déduits de la connoissance exacte des diverses parties qui la composent, et des rapports intimes qui lient ces parties; ce qui n'est pas une étude

facile, ni à la portée de tout le monde : il n'est donc pas étonnant de voir tant de gens qui, faute de connoissances suffisantes, déraisonnent grossièrement sur la médecine et sur les propriétés des médicamens. En preuve de cette assertion, voici trois exemples, brièvement rapportés, au sujet de trois substances médicamenteuses bien connues et très-usitées; il s'agit de l'émétique, du quinquina et de l'opium.

1°. L'émétique, disent les gens mal avisés, est un poison violent, dont l'usage, dit rationnel, irrite et blesse les nerfs, fatigue considérablement, et rompt les vaisseaux dans les efforts déchirans du vomissement qu'il occasionne; il attaque vivement l'estomac, et ruine les organes digestifs, etc.

2°. Le quinquina, loin de fortifier la constitution, comme veulent le persuader ses partisans, dessèche au contraire les organes, et ruine la santé des personnes qui y ont recours dans leurs maladies.

3°. L'opium est le grand cheval de bataille qui, à défaut de remède spécifique, engourdit temporairement la sensibilité, jusqu'à ce que la glace de la mort comble le sommeil factice et perfide qu'il procure.

Entendroit-on ces sophismes, si chacun ne parloit que des choses qu'il connoît parfaitement, en se renfermant dans sa profession respective? Cela nous conduit à poser les deux questions suivantes :

1°. Est-ce bien servir le peuple, que de l'insinuer dans la voie des applications de la médecine?

2°. A l'égard de l'exercice d'une ou de plusieurs parties de l'art de guérir, mises à la portée du vulgaire, ne doit-on pas craindre qu'une libéralité mal entendue ne dégénère en profanation anti-medico-sociale?

Pour concilier l'esprit de ces diverses questions dans l'intérêt commun, il est de la prudence de ne mettre à la disposition du vulgaire, que les objets qu'il peut utiliser, dans l'occurrence, sans se compromettre, avec la condition de se faire observer et guider, le plus souvent possible, par un praticien qui, ayant mission particulière et légale pour cela, mérite toute confiance.

Ces allégations démontrent les raisons qui m'engagent à tenir secrets ceux de mes remèdes dont je ne juge pas devoir publier les recettes, et l'obligation de les confectionner et de les distribuer moi-même, afin de pouvoir compter sûrement sur leurs bonnes qualités, et conséquemment sur leurs vertus, pour le salut des malades. Malgré ces raisons péremptoires, des étourdis s'informeront encore si ces remèdes sont approuvés par le gouvernement ou par la faculté de médecine

Cette interpellation, adressée à un médecin au sujet des remèdes dont il est l'auteur, seroit une lourde sottise; elle ne peut être faite qu'à l'égard des remèdes dont l'invention ou la découverte a été faite fortuitement par des personnes étrangères aux sciences médicales, car celui qui s'est consacré aux études, par suite desquelles il est authentiquement admis à l'exercice de l'art de guérir, n'a dès lors d'autres freins que sa conscience et son savoir; il a le libre arbitre du choix et de la combinaison des médicamens dont il compose ses remèdes, qu'il seroit ridicule et dérisoire de soumettre à l'approbation d'aucune autre autorité que la sienne; d'ailleurs, un médecin n'exerce salutairement sa profession qu'autant qu'il inspire la confiance la plus franche aux personnes qui recourent à son ministère. Cette sorte d'approbation est exclusive, honorable et efficace, parce que le salut du malade dépend autant de la confiance illimitée qu'il porte à son médecin, que des soins intelligens qu'il en reçoit.

APERÇU SUR L'EMPIRISME,

ET

DISTINCTION

D'UN EMPIRIQUE A UN CHARLATAN.

L'empirisme est une secte fameuse en médecine. Elle a créé la face de cet art, et modifié les méthodes de traitement dans les maladies : elle a ses nombreux partisans parmi les praticiens de tous les siècles; car l'efficacité positive

de l'art de guérir est dans la clarté et la simplicité de ses maximes, en même temps que dans la facile application de ses procédés médicinaux, qui sont d'autant plus dignes de la confiance universelle, que leurs vertus sont prouvées par l'expérience.

La médecine empirique est évidemment la bonne médecine, parce qu'elle n'admet que les faits expérimentés durant la succession des siècles qui se sont écoulés depuis son antique origine. Pour acquérir des données certaines la médecine empirique fut inévitablement polypharmaque lors de sa naissance; mais depuis que des expériences innombrables l'ont suffisamment éclairée, elle est devenue éclétique : dès lors elle n'a recours qu'aux médicamens simples et d'un emploi facile.

« La médecine empirique est la seule utile à l'homme. » Le problème n'est pas d'expliquer les maladies, mais bien » de les guérir. » (*Grand Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. XXIX, pag. 558.)

Le vulgaire confond ou assimile l'empirique avec le charlatan, quoiqu'il n'y ait aucun rapport ni aucune ressemblance entre eux. C'est une erreur grossière dont le vulgaire doit purger son entendement, pourquoi nous lui donnons l'explication suivante :

1°. Le nom de charlatan ne peut s'entendre que du malhonnête homme qui n'a d'autre guide que son impudence, et d'autre but que de faire des dupes. Ainsi la qualification de charlatan peut s'adresser, sans exception d'état ou de profession, à tous les individus qui les exercent avec cupidité et mauvaise foi.

2°. Bien au contraire, un empirique est un homme probe, instruit et bienveillant, guidé par la volonté du bien, l'expérience et la raison; choisissant, découvrant, dans l'occurrence, adoptant et recueillant avec discernement tout ce qui est bon et utile à la société en général, et particulièrement aux malades qui requièrent ses conseils et ses bons offices, lesquels sont d'autant plus salutaires, que ce médecin empirique, médecin par excellence, ordonne sciemment de véritables remèdes, lorsqu'il n'est pas appelé trop tard.

RÉGIME

POUR ENTRETENIR LA SANTÉ ET LA RÉTABLIR.

Hérophile a dit : *Tout le savoir et tous les biens terrestres ne sont rien sans la santé.* En effet, la santé est la source du bonheur ; elle existe dans la libre, raisonnable et agréable jouissance des facultés données aux humains par le souverain Créateur.

La santé embellit et charme d'autant mieux la durée de la vie, qu'elle a pour auxiliaires le mouvement, la propreté et la tempérance. Privés de ce don céleste par nos erreurs ou nos vices, l'existence est un état de souffrance et souvent de désespoir. La santé doit donc être le premier objet de nos soins. C'est une vérité si intéressante, que nous saisirons toutes les occasions de la répéter et de la remettre sous les yeux de nos lecteurs.

La longue durée de la vie, comme la santé, dépend de la manière dont nous nous gouvernons pour entretenir notre existence. Le régime de vivre, ou le choix prudent et l'usage raisonnable de tout ce qui peut être avantageux au corps humain, doit spécialement et irrévocablement fixer notre attention et notre volonté, afin d'éviter le mal et de pratiquer le bien, d'où doivent résulter la sympathie et l'harmonie nécessaires entre les élémens et nos organes constitutifs, pour jouir librement, facilement et agréablement de toutes les facultés propres à la santé, à l'effet de la rendre permanente, et de reculer les limites de la vie.

Pour remplir, autant que possible, ce double but,

1°. Il faut se livrer à un exercice doux, se tenir propre du corps et dans ses vêtemens ; respirer un air libre et pur, soit en promenade, ou renouvelé plusieurs fois par jour dans les lieux qu'on habite.

2°. Il est essentiel de porter son attention à conserver l'intégrité de la digestion, en mangeant modérément des alimens choisis, analogues aux forces de son estomac et à l'état où l'on se trouve. Les substances nourricières les plus simples et les boissons les plus douces sont les plus salutaires.

3°. Il faut s'abriter contre la froidure, et se garantir du trop de chaleur ; car le froid débilite et paralyse les élémens

de la vie, et la trop grande chaleur en exalte les principes, et la consume rapidement. Il faut donc se procurer une température moyenne en rapport avec son idiosyncrasie (son tempérament).

4°. Il faut éviter la colère : son effet est celui d'une tempête qui ravage et détruit; elle bouleverse toutes les facultés, et laisse des traces funestes.

5°. Il faut maîtriser ses passions au point de n'en conserver que le *stimulus* léger propre à garantir de la froide indifférence et de l'inertie.

6°. Il faut user rarement et avec retenue de la volupté; elle irrite l'appareil sensitif, épuise les facultés vitales, porte le trouble dans la circulation, d'où découlent les effets les plus dangereux.

7°. Enfin quand par accident, la santé s'intervertit, on a recours à l'art de guérir. Alors les règles du régime doivent être subordonnées à la nature de la maladie, tel que l'expose parfaitement M. M. J. F. Alexandre Pougens, docteur médecin, pag. 621 et suiv. de son *Dictionnaire de médecine pratique*. Ce docte philantrope a réuni en peu de pages les renseignemens essentiels au régime diététique. Nous ne pouvons nous refuser le plaisir d'en transcrire l'échantillon suivant, pour l'utilité de ceux de nos lecteurs qui ne seront pas à même de consulter l'ouvrage précité :

RÉGIME, DIÈTE; règle qu'on observe dans la manière de vivre, pour conserver la santé ou la rétablir.

La tempérance, la sobriété et la modération, sont les meilleurs moyens pour se mettre à l'abri d'une infinité de maladies. L'habitude et l'étude de soi-même finissent par établir la conduite à tenir dans la manière de vivre pour chaque individu en particulier.

Le régime dans les maladies demande beaucoup de soins et d'exactitude. C'est souvent pour avoir enfreint les règles à cet égard, qu'elles deviennent longues, dangereuses, difficiles à guérir, et même, dans beaucoup de cas, mortelles.

J'établis trois espèces de régime, qu'on peut modifier ensuite relativement à la nature de l'affection, aux habitudes, à l'âge, au sexe, au tempérament du malade, à la saison, au climat, etc. : 1° le régime ténu ou des maladies aiguës; 2° le régime adoucissant, rafraîchissant; 3° le régime tonique, analeptique, propre aux maladies chroniques.

1°. RÉGIME TÉNU OU DES MALADIES AIGUES. C'est principalement dans les maladies aiguës, ou qui s'accom-

pagnent d'une forte fièvre, que ce régime est un objet essentiel. Dès qu'un malade est pris d'une fièvre aiguë, continue ou rémittente, il doit être mis à l'usage d'une tisane appropriée; il doit rester dans son lit, médiocrement couvert, couché sur des matelas, et non sur une couette; car la chaleur que donne la plume est très-fâcheuse pour les fiévreux. Il faut avoir soin que la chaleur de la chambre ne soit pas trop forte, qu'il y ait le moins de monde, qu'on y fasse le moins de bruit possible, que personne ne parle au malade sans nécessité. Il n'y a rien qui augmente plus la fièvre et fasse plus rêver que trop de personnes dans la chambre, et surtout au lit; elles gâtent l'air, et fatiguent le malade par la variété de leurs propos ou leurs questions indiscrètes. Le malade ne doit pas être exposé à une lumière trop vive. Quand il a été à la selle ou qu'il a uriné, il faut emporter aussitôt ses excrémens. On doit ouvrir les fenêtres soir et matin, au moins un quart d'heure chaque fois; mais comme il ne faut pas que l'air porte directement sur le malade, on tirera en même temps les rideaux de son lit. Si la saison étoit rigoureuse, il suffiroit d'ouvrir quelques minutes chaque fois. En été, on pourra laisser une fenêtre ouverte jour et nuit. Dans les grandes chaleurs, quand l'air de la chambre est brûlant, on arrosera de temps en temps le plancher avec de l'eau fraîche, et avec du vinaigre quand on voudra corriger la putridité de l'air. C'est une mauvaise pratique que celle de brûler du papier, des baies de genièvre, ou même du vinaigre dans la chambre du malade. Les gaz qui se dégagent de ces substances en ignition, ajoutent au méphitisme de l'air, bien loin d'assainir celui-ci, outre qu'ils incommodent le malade par leur odeur forte. Tant qu'il en aura la force, il faut que le malade se tienne hors du lit, tous les jours, au moins pendant une heure. Le mal de tête, la fièvre, les rêveries en seront diminués. Mais il ne faut pas lever le malade quand il est en sueur; on ne doit pas aussi lui donner de lavemens dans cet état, mais on choisit le moment où les sueurs ne paroissent point. Elles sont le plus souvent symptomatiques dans les commencemens des maladies, et dépendent fréquemment d'un foyer putride existant dans les premières voies. Les lavemens fournissent un moyen utile de tempérer le malade, de diminuer la fièvre, et d'évacuer les saburres putrides renfermées dans les intestins; mais il ne faut pas abuser de ce moyen, comme je

le vois pratiquer journellement : deux lavemens par jour suffisent le plus souvent. Pendant que le malade sera levé, on raccommodera son lit; on changera les linges, tant du lit que du malade, tous les deux ou trois jours. Un préjugé établit une pratique contraire qui est pernicieuse. On craint de sortir le malade du lit; on le laisse dans des linges pourris, chargés de corruption, qui entretiennent la maladie, et peuvent lui donner un caractère de malignité.

Quant à la nourriture, elle doit être nulle, quand la fièvre et la chaleur sont fortes et continuelles. Les malades peuvent rester plusieurs semaines à l'eau et à une diète absolue, sans qu'ils soient pour cela plus foibles. La nourriture, au contraire, augmente la maladie, et par là même la foiblesse du malade. Dès qu'il y a de la fièvre, dit fort bien *Tissot*, l'estomac ne digère plus; tout ce qu'on avale se corrompt et devient une source de pourriture qui n'ajoute rien aux forces du malade, mais qui augmente beaucoup celles de la maladie : ainsi, tout ce qu'on prend devient un vrai poison qui détruit les forces. C'est une vérité constatée par tous les médecins, depuis deux mille ans, que tant qu'un malade a de mauvais levains dans l'estomac, tous les alimens qu'on lui donne deviennent un nouveau germe de maladie, en augmentant la putridité. Donner un excellent bouillon à la viande à un homme qui a beaucoup de fièvre ou des matières corrompues dans l'estomac, c'est précisément comme si on lui donnoit un bouillon pourri. Ce préjugé mortel qu'il faut soutenir les malades par de la nourriture est général, non seulement parmi le peuple, mais encore parmi les personnes qu'une éducation soignée devroit soustraire à des erreurs aussi grossières. Il seroit bienheureux pour le genre humain qu'on pût lui persuader cette vérité si bien démontrée en médecine, c'est que les seules choses qui puissent fortifier un malade, sont celles qui peuvent affoiblir la maladie. Mais l'opiniâtreté est inconcevable à cet égard; elle est un second fléau attaché à la maladie, et une source de discussions continuelles entre le médecin et les parens du malade, souvent même d'accusations absurdes et injustes, quand la maladie a été rebelle à tous les secours de l'art.

Les seuls alimens qu'on puisse permettre au malade lorsque la fièvre est modérée et les symptômes de gastricité peu prononcés, sont les bouillons d'herbes, les crêmes de pain, de riz, de gruau, de lentilles, de fécule de pommes de terre,

préparées à l'eau ou au bouillon extrêmement léger, et prises à quatre ou cinq heures d'intervalle. Lorsqu'on pourra donner des bouillons gras, ils seront bien dégraissés, très-légers, et corrigés au moyen d'un peu d'oseille et de quelques herbes qu'on fait bouillir dans le bouillon, ou par l'addition de quelques gouttes de suc de limon, de fruit de grenadier ou d'épine vinette. Les seuls alimens solides qu'on puisse permettre, au lieu de ces espèces de soupes, sont certains fruits fondans d'été, tels que cerises, griottes, fraises, framboises, mûres, raisins, poires, oranges douces; et en hiver des pommes, des poires, ou des pruneaux cuits avec du sucre, un peu de gelée de groseilles sur du pain bien cuit; mais ces fruits doivent être pris en très-petite quantité.

Les malades doivent boire au moins quatre ou cinq livres de tisane par jour, souvent, et peu à la fois, une tasse tous les quarts d'heure. Dans le plus grand nombre des maladies, il faut que la tisane ait perdu le grand froid.

On ne sauroit prendre trop de précautions pour que le malade soit exempt de toute inquiétude morale.

Lorsque les symptômes de la fièvre vont en déclinant, on augmente la quantité de la nourriture liquide, ayant soin de ne jamais surcharger l'estomac. Les bouillons, les décoctions et les crêmes doivent être un peu plus forts; on leur ajoute les plantes stomachiques ou rafraîchissantes. On peut quelquefois accorder quelques cuillerées de bon vin, toutes les trois ou quatre heures; et lorsqu'on voit que la maladie se termine, et que la crise va se faire, il faut être encore plus rigoureux, et ne donner le bouillon et le vin qu'à très-petite quantité, pour ne point déranger la nature dans son travail. Il y auroit moins de danger de faire un excès dans le principe qu'à l'époque de la crise. Dès qu'elle a eu lieu, on donne les bouillons faits avec le mouton, le bœuf, les poulets, dont on augmente la force au fur et à mesure que les symptômes principaux disparoissent et se calment. Les décoctions d'orge et les panades conviennent moins que les crêmes de riz et les gelées végétales. Les bouillons d'herbes doivent être plus épais et un peu aromatisés. Le vin se prescrit à distances moins éloignées.

Régime de la convalescence. Aussitôt que la convalescence est prononcée, on commence par des alimens solides, mais en très-petite quantité: les rôties au vin mitigé par l'eau sucrée et aromatisée; les gelées végé-

tales; les confitures légères, avec un petit morceau de pain blanc; une soupe au vermicelle; le chocolat à l'eau; la décoction de riz, de sagou, de salep ou de fécule de pommes de terre dans le bouillon gras; le biscuit trempé dans un vin léger, sont les premiers alimens solides auxquels on fait succéder la volaille et le mouton rôtis ou grillés. Le bœuf est encore trop nourrissant, et le veau trop léger et trop venteux; mais les potages peuvent être faits avec le premier et une poule. La viande bouillie et le gibier conviennent moins que les viandes rôties et les viandes blanches. Les légumes distendent et surchargent trop l'estomac, et sont nuisibles le plus souvent. Les fruits verts ne doivent être accordés que conditionnellement à la nature de la maladie. Les poires, les pommes, les pruneaux seront donnés cuits dans le vin. On augmente la quantité du vin, qui doit toujours être de bonne qualité, non frelaté, et aussi vieux que possible.

La convalescence étant toujours un état de foiblesse, et par là même de langueur, le même préjugé qui tue les malades en les forçant à manger quand la fièvre est dans toute sa force, rend la convalescence longue et pénible, et produit des rechutes souvent mortelles. On peut réduire en principes les points suivans: 1° que les convalescens prennent peu à la fois et fréquemment, sans perdre jamais de vue que ce n'est pas ce qu'on avale qui nourrit, mais ce qu'on digère; 2° qu'ils mâchent lentement et avec beaucoup de soin tout ce qu'ils prennent de solide; 3° qu'ils ne prennent jamais que d'une sorte d'alimens dans un repas, qu'ils ne changent pas trop souvent; 4° qu'ils diminuent la quantité de la boisson, et qu'elle soit le vin trempé; 5° qu'ils se promènent le plus souvent qu'ils pourront, à pied, à cheval ou en voiture, avant le repas, et non immédiatement après; 6° qu'ils soupent légèrement; 7° qu'ils ne restent au lit que sept à huit heures; 8° qu'ils combattent la constipation, qui est ordinaire à leur état, lorsqu'ils seront restés trois jours sans aller du ventre; 9° que l'enflure des jambes, qui survient, se guérit presque toujours d'elle-même; 10° enfin, qu'ils ne se pressent pas de reprendre leurs travaux accoutumés, et qu'ils n'occupent leur esprit que d'objets agréables.

Les alimens sont pris en plus ou moins grande quantité, en raison du rétablissement du malade, de l'intensité de la

maladie qui est terminée, de la foiblesse des organes digestifs, et de l'âge.

Les règles du régime doivent encore être subordonnées à la nature de la maladie.

Dans une *maladie inflammatoire*, le régime doit être plus léger. Le vin ne peut être donné que dans la convalescence; les bouillons de viande conviennent moins que les bouillons d'herbes et les décoctions d'orge, de riz, légèrement acidulées par le suc de groseilles, de citron ou d'orange.

Dans les *maladies bilieuses*, on bannit tous les bouillons gras, les décoctions trop mucilagineuses. Les bouillons de pain acidulés par les sucs déjà cités, les pulpes et les gelées acides; les alimens secs et rôtis; le vin étendu d'eau, sont vivement désirés par le malade, et ils lui conviennent beaucoup.

Dans les *maladies pituiteuses*, il faut être moins sévère; les alimens solides doivent être donnés plutôt que dans les précédentes. Il faut aromatiser tous les alimens avec la cannelle, la muscade, les clous de gérofle. Les herbes aromatiques, comme le thym, le serpolet, la sarriette, entrent fort bien dans la composition des bouillons; le chocolat à la vanille et le bon vin vieux, donné en plus grande quantité, sont très-utiles.

Les *affections nerveuses* aiguës demandent de fréquens changemens dans la quantité et la qualité des alimens légers. Ce qui est désiré dans un moment, fait du mal dans un autre. Il faut, dans ce cas, consulter quelquefois les appétits du malade.

Les fièvres *putrides* et *malignes* exigent un régime très-sévère. L'eau avec le vin, et quelques bouillons acidulés par le moyen de l'oseille qu'on y fait bouillir, ou du jus de citron qu'on y ajoute au moment de les prendre, sont permis tout au plus jusqu'à l'époque de la convalescence.

L'importance d'un organe affecté dans une maladie aiguë, fait encore varier la quantité du régime. On est moins sévère dans celles qui attaquent les organes de la poitrine, que dans celles qui ont leur siége dans le cerveau ou dans les viscères du bas-ventre. L'âge y apporte aussi des modifications. Les vieillards supportent très-facilement la diète; viennent ensuite les hommes d'un âge mûr. Les adolescens la supportent un peu moins, et les enfans très-difficilement, surtout quand ils sont vifs.

La saison et l'habitude introduisent quelques changemens dans le régime. Les alimens sont plus difficiles à digérer en été et en automne, qu'en hiver et au printemps. *Hippocrate* a ajouté qu'il falloit accorder quelque chose à l'habitude. Les alimens auxquels on est habitué depuis long-temps, quoiqu'ils soient plus mauvais, dérangent moins que ceux auxquels on n'est pas accoutumé : c'est ainsi, par exemple, qu'un malade adonné au vin ne doit pas être privé tout à coup de cette boisson, excepté dans les maladies inflammatoires.

2°. Régime adoucissant, propre aux maladies chroniques.

Il prescrit pour nourriture toutes les parties comestibles des végétaux doux, feuilles ou herbes, légumes tendres et frais, racines cuites avec peu d'apprêts, tels qu'épinards, blettes, raves, scorsonnère, bettes rouges ou jaunes, salsifis, choux-fleurs, chicorée, oseille, bourache, buglose, arroche, laitue, pourpier, pissenlit; fruits fondans mûrs, fraises, melons, concombres, citrouilles, mûres, framboises, groseilles, oranges, cerises, poires, amandes, pignons, pistaches, jujubes, sèches, dattes, raisins, pêches, pruneaux, pommes cuites seules ou dans le lait; le miel, confitures, conserve de groseilles, de cerises, de prunes, de roses, d'abricots, etc.; les farineux surtout : crême de pain, de riz, d'orge perlé, de gruau, de maïs ou de farine de pommes de terre faites à l'eau, ou au bouillon gras très-clair, ou au lait; les gelées végétales et animales; les bouillons de jeunes animaux, préparés avec les plantes potagères désignées plus haut; le tout entremêlé de bon mouton, de bonne volaille, et autres viandes tendres et blanches, de poisson frais de mer ou de rivière; les œufs, le laitage surtout préparés de diverses sortes, le petit-lait; tous les alimens de nature relâchante, rafraîchissante, humectante. Pour boisson ordinaire, la bonne eau de fontaine, pure ou mêlée à un tiers de vin, si l'on a l'habitude de cette liqueur; la bière fraîche, une sobriété raisonnable, surtout au repas du soir; l'attention de bien mâcher ses alimens, et d'en exclure rigoureusement les alimens venteux et de difficile digestion, les salaisons, le cochon, la viande noire, les pâtisseries; les fritures, les ragouts épicés, les fromages salés, les végétaux chauds, comme truffes, artichauts, asperges, céleri, persil; les viandes trop grasses.

S'interdire sévèrement le vin pur, les liqueurs, le café, et autres boissons échauffantes, et surtout

> Ne buvez point sans soif; quand l'estomac est plein,
> Attendez pour manger le retour de la faim.

Air pur et médiocrement chaud; exercice modéré, notamment en promenades à la campagne, en voiture ou sur une petite monture; prendre les plus grandes précautions contre le froid, l'humidité, le trop chaud, et les autres intempéries de l'air et des saisons; porter une camisolle de flanelle sur la peau; éviter les passions violentes, comme la colère, la frayeur, la joie excessive, toutes les peines du corps comme de l'esprit; ne se livrer à aucun objet de ménage ou d'autre nature qui exige des travaux pénibles, ou entraînés des sollicitudes; éviter les veilles et les occasions des émotions vives; tâcher de maintenir la plus grande tranquillité dans son esprit et dans son cœur, et ne se refuser à aucun des moyens de distraction et d'amusement qui sont à la portée du malade, et dont sa situation peut le rendre susceptible.

Ce régime convient spécialement aux maladies qui tiennent à une acrimonie des humeurs, à un virus particulier, comme scrofuleux, psorique, dartreux, vénérien, etc.; dans plusieurs maladies du bas-ventre; dans les affections nerveuses avec spasme; dans une infinité de maladies chroniques où il y a tension, éréthisme.

Dans le *régime rafraîchissant* proprement dit, on ne doit pas autant insister sur les laitages, qui peuvent souvent être contraires, mais davantage sur les alimens, fruits et boissons acides.

3°. Régime tonique, analeptique. Il est employé avec succès dans les maladies chroniques avec foiblesse générale, dans les cas d'épuisement, dans la convalescence d'un grand nombre d'affections. On donne de bons bouillons ou consommés faits avec le bœuf, le mouton, les vieilles volailles dans lesquelles on a fait cuire quelques plantes aromatiques ou toniques; le sagou, le salep, préparés au bouillon ou au lait; le chocolat à la vanille; le café pur ou au lait; les plantes, telles que les asperges, les artichauts, le céleri, l'ail, le cresson, l'oignon; les viandes rôties et grillées, plutôt que bouillies, le bœuf, le mouton, le gibier, les œufs; les alimens doivent être légèrement épicés par des aromates agréables. Le sucre convient, soit en nature, soit comme ingrédient, dans plusieurs préparations.

Le vin doit être rouge, vieux, sans être trop chargé d'alcool; les rôties au vin et autres moyens toniques.

Ces trois espèces de régimes ne produiroient qu'un effet incertain, si l'air, le sommeil, la veille, le repos, l'exercice, n'étoient prescrits d'une manière particulière. Un air pur et serein est utile dans toutes les circonstances; il doit être tempéré et souvent renouvelé dans les maladies aiguës, tandis qu'une chaleur agréable convient dans les affections chroniques; il sera plus ou moins sec et humide, suivant que ce régime sera tonique ou adoucissant. Le sommeil naturel est un des moyens restaurans les plus efficaces; il ne doit pas être trop court ni trop prolongé, et celui qui est provoqué par l'art ne peut entrer généralement dans un bon régime. Plus on est jeune, plus on doit dormir; mais, en général,

Pour un vieillard, pour un jeune homme,
Dormir sept heures d'un bon somme,
C'est bien assez pour la santé. (*Ec. Saler.*)

La veille n'est que trop souvent la cause des infirmités humaines; il faut, autant que possible, qu'elle soit réglée en raison du sommeil qui est son état opposé. Si le repos du corps est un objet essentiel dans les maladies, il ne doit pas être porté trop loin; dans les affections aiguës, il est fréquemment de toute obligation, puisqu'elles tiennent souvent les personnes enchaînées dans le lit; mais, dans les chroniques, il doit être en raison de l'exercice qu'on a fait. Celui-ci est nécessaire dans tous les cas, mais principalement dans les maladies longues; il doit être pris en voiture, à cheval, à pied, sur mer, etc., suivant les forces de l'individu. La modération et le repos le font désirer au fur et à mesure que les forces reviennent, surtout quand il est pris dans un lieu bien aéré, dans une campagne riante, où les sens peuvent être flattés agréablement. Nous devons relever ici une erreur très-accréditée, c'est que le sommeil fait du mal lorsqu'il est pris immédiatement après le repas. Il est reconnu aujourd'hui que l'on ne digère jamais mieux que pendant le sommeil ou le repos, parce qu'alors les forces se concentrent dans la région de l'estomac. La méridienne, ou le sommeil pris après le dîner, est salutaire aux personnes qui se lèvent de grand matin, et qui n'ont point dormi suffisamment la nuit; mais que ce sommeil soit d'une heure au plus.

Les passions douces, bien conduites et amenées à propos, font souvent des prodiges pour favoriser ce régime. Les passions fortes et excessives ébranlent la machine, surtout quand elle est déjà affoiblie par les maladies. La société des gens gais et les amusemens agréables, contribuent puissamment à maintenir ce calme heureux, ce contentement de l'âme, si nécessaire dans l'état de maladie comme dans l'état de santé.

Préférence. Dans le cours de cinquante ans de pratique, M. P. Le Pelletier, médecin, a essayé successivement tous les médicamens conseillés contre les maux de poitrine, tels que pastilles, tablettes, pâtes, sirops d'hypécacuanha, de gomme, de diacode, de soufre, de mou de veau, au gruau, au salep de Perse, au lichen d'Islande, etc. etc. Aucuns n'ont été aussi salutaires, que les tablettes pectorales dites sans-pareilles, auxquelles il a dû recourir, de préférence, contre toutes les maladies de poitrine.

(*Voyez*, pag. 2 du Ier Cahier, l'*Avis aux personnes des deux sexes.*)

ATTENTE DÉJOUÉE ET DÉCLARATION.

Le décret du 18 août 1810, concernant la publication des remèdes secrets, donnoit à plusieurs intrigans l'espoir d'une abondante moisson; car spolier les découvertes d'autrui, est chose plus lucrative que d'en acquérir par des voies légitimes ou par un travail opiniâtre; mais l'attente des spoliateurs fut déjouée. La plupart des auteurs et des possesseurs de remèdes particuliers n'accédèrent pas aux propositions avancées par ledit décret. Cependant, ceux qui convoitoient la publication des découvertes médicinales, dont la confection n'étoit pas vulgaire, crurent obvier à leur désappointement en imaginant que, plus efficacement que la loi précitée, ils provoqueroient cette publicité tant désirée, en répétant emphatiquement qu'il n'appartient qu'aux charlatans et aux malhonnêtes gens de tenir leurs procédés secrets. Pas de doute que ces soi-disant charlatans et malhonnêtes gens eussent été soudain proclamés et avoués les meilleures et les plus honorables personnes du monde, du moment où ils auroient fait l'abandon de leur arcane au profit desdits spoliateurs. Toutefois, M. Le Pelletier n'étoit pas d'une opinion conforme au but de la loi du 18 août 1810. Il l'a manifesté en tête du Mémoire qu'il a eu l'honneur d'adresser à Son

Exc. le ministre de l'intérieur, le 5 novembre 1810, où il s'exprime ainsi :

« Gardons-nous de dévoiler légèrement les remèdes que » l'expérience démontre bons, et que la confiance des gens » du monde a justement respectés et accrédités ; ce seroit » les livrer aux sophismes de l'ignorance, de la puérilité, » de la mauvaise foi, et se priver du bien qui résulte de » leur usage. »

Par ces raisons, nous pensons devoir reproduire la déclaration suivante :

Je soussigné, Michel-Pierre Le Pelletier, ancien chirurgien, médecin accoucheur et consultant, domicilié à Paris, place de l'Ecole, n° 4, près le quai et le Pont-Neuf, quartier du Louvre, désirant, par la présente, garantir le public d'être dupe et victime de la fraude des contrefacteurs, dont plusieurs se disent mensongèrement possesseurs de quelques unes de mes recettes, et des fourbes qui, plus tard, oseroient se servir de la même ruse, je déclare qu'après mon décès, mes héritiers légitimes seront co-propriétaires des FORMULES AUTOGRAPHES dont je suis l'auteur ; lesdits héritiers ayant, dans ce dessein, été spécialement initiés par moi et rendus adeptes, afin qu'ils puissent, à l'exclusion de tout autre individu, comprendre la rédaction des recettes que j'ai soigneusement rendues indéchiffrables pour les autres personnes, entre les mains desquelles mesdites recettes pourroient fortuitement arriver ; ayant conséquemment enveloppé le travail de la confection de mes remèdes particuliers, de formalités et de restrictions qui en ont toujours rendu le mode de fabrication et la proportion des substances qui les constituent, incompréhensibles même aux apothicaires qui, partiellement et isolément, ont de loin à loin coopéré au manuel de quelques unes desdites substances qui font partie de l'ensemble de chacune de mes compositions. En vertu de quoi, j'ai, de nouveau, fait réimprimer, donner et publier, la présente déclaration.

M. P. LE PELLETIER,
chirurgien, médecin accoucheur et consultant.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

APPEL
A L'INTÉRÊT LE PLUS PRÉCIEUX

DES PERSONNES DE TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ,

ET

MÉDECINE
NATURELLE ET ESSENTIELLE.

PAR M. P. LE PELLETIER,

CHIRURGIEN, MÉDECIN ACCOUCHEUR ET CONSULTANT, AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES RELATIFS A L'ART DE GUÉRIR.

TROISIÈME CAHIER,

DISTRIBUÉ A MM. LES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS DE LA SESSION DE 1822.

INTRODUCTION.

Après avoir posé en fait, dans les précédens Cahiers du présent Opuscule, que la santé est le bien le plus précieux et doit être le premier objet de nos soins, nous avons exposé que la cause unique du mal *qui fait rouler sans cesse les flots de l'espèce humaine par torrens de la naissance au tombeau, dans le cercle perpétuel des âges*, est le germe inné de corruption et de destruction.

Le mal, avons-nous dit, découle de cette cause première, et se manifeste graduellement, sous diverses nuances ou symptômes, de la variété desquels est issue la méprise qui a suscité de considérer lesdits symptômes comme

étant des maladies différentes, exigeant chacune un traitement particulier, tandis qu'ils ne sont que des modifications d'un mal unique, dont la cause innée tend sans cesse à se développer par un mouvement occulte de fermentation perpétuelle, produisant la corruption et la destruction des corps organisés, en mettant un terme à l'existence individuelle des créatures.

Entraînés par une force irrésistible vers ce terme, il nous est cependant octroyé d'empêcher souvent la mort de nous ravir prématurément la lumière, d'où suit le pouvoir de prolonger la durée de notre existence.

Ce pouvoir est dans l'usage raisonnable d'un remède essentiel que nous avons indiqué, possédant la vertu de restreindre l'action occulte de la cause innée de destruction organique, et conséquemment le développement de la corruption, en évacuant la matière morbifique ou emportant le mal et sa cause (1).

Toutefois, nous avons remarqué, et nous répétons expressément, que ce remède essentiel éradicatif n'exclut pas quelques spécifiques secondaires dont les propriétés sont incontestablement prouvées par l'expérience, en tête desquelles les amis de la santé et de la vie doivent placer et distinguer le régime diététique ; car, tel que le dit un auteur célèbre,

« Ce n'est pas dans les officines des pharmaciens qu'on » trouvera l'or potable de la longévité. »

(VIREY, docteur-médecin, *Dictionnaire des Sciences Médicales*, tom. XXIX, pag. 32.)

---

(1) Les premier, second et troisième cahiers de *la Médecine naturelle et essentielle*, reliés ensemble, composent une petite brochure très-substantielle, qui se vend 75 centimes (ou 15 sous), chez N. Pichard, libraire-éditeur, quai de Conti, n° 5, à Paris.

DISTINCTIONS VAINES,
RIDICULES ET NUISIBLES,
QUI SÉPARENT LES INDIVIDUS CULTIVANT ET PROFESSANT LA MÉDECINE.

CHICANES
SUSCITÉES A L'AUTEUR DU PRÉSENT ARTICLE,
ET
IDÉE D'UN AMENDEMENT
A LA LOI CONCERNANT L'ART DE GUÉRIR,
SOUMISE A LA SAGACITÉ DE NOS LECTEURS ET AUX MÉDITATIONS DES LÉGISLATEURS FRANÇAIS.

Le médecin qui s'occupe de la confection, de la distribution et de l'administration des remèdes, par ce faire dégrade-t-il la noble science médicale et se dégrade-t-il personnellement?

Les sots, les détracteurs et les gens de mauvaise foi soutiennent l'affirmative. Ainsi, les médisans prétendent faire accroire à la multitude irréfléchie qu'un tel médecin n'est qu'un charlatan, par cela même qu'il exerce loyalement sa profession dans sa plénitude, soigneusement et laborieusement, tel que tout médecin probe et bienveillant doit le faire pour l'avantage des malades.

Passe que des envieux, des jaloux s'emparent de cette sotte accusation, par esprit de cotterie et d'intrigue, à l'effet de tourmenter l'homme probe, laborieux et actif, que ces méchans veulent offenser et traduire devant les tribunaux; c'est ce que nous exposerons dans le cours du présent chapitre; mais que des personnes distinguées par leurs places, que des médecins eux-mêmes osent soutenir ce sophisme qui outrage le bon sens, c'est ce qu'on ne croira qu'en le voyant, et ce qui fera penser que ces docteurs, incités par la paresse, aiment et préfèrent *courte besogne et long dîner* aux labeurs consciencieux d'où dépendent les vertus des médicamens et le salut des malades.

Portons nos regards vers l'antique origine de l'art de guérir, nous verrons que les célèbres médecins qui s'acquittoient dignement de leur profession, l'exerçoient dans sa plénitude; témoins l'immortel Hippocrate, père de la médecine, et ses sages imitateurs.

En développant nos preuves à ce sujet, nous nous permettrons quelques remarques sur la loi qui régit la médecine en France; et subséquemment l'idée d'un amendement que nous soumettons à la sagacité de nos lecteurs et aux méditations des législateurs français.

Est-ce par une concession accordée à la vanité, que la loi du 19 ventose an XI, relative à l'exercice de la médecine, sépare en deux classes les individus consacrés à l'art de guérir?

D'après cette séparation, la loi distingue par le titre de docteurs les médecins de la première classe, et ceux de la seconde, par celui d'officiers de santé.

Le titre de docteur s'applique au récipiendaire qui le demande et l'acquiert par des études plus étendues, des épreuves plus difficiles dans le mode de sa réception, et surtout par des frais pécuniaires plus considérables que ceux exigés du récipiendaire de la seconde classe; d'où suit que les médecins de la première classe ont le privilége d'exercer dans toute l'étendue de la France, tandis que les médecins de la seconde classe sont circonscrits dans le département dans lequel ils se sont fait recevoir. Néanmoins, il y a parité entre les médecins des deux classes, relativement à leurs fonctions, n'ayant également qu'un seul point de départ, l'homme en santé; d'où dérive l'usage judicieux de désigner simultanément par le nom générique de médecin, les personnes qui exercent la médecine, n'importe à quelle classe elles appartiennent.

Ainsi la loi confère aux deux classes de médecins qu'elle a établies, le pouvoir d'exercer la médecine dans sa plénitude. Maintenant, comment concilierons-nous ce principe avec l'esprit de l'article 27 de la loi du 21 germinal an XI, où sont des restrictions à l'égard des médecins surnommés officiers de santé, concernant la partie inhérente de l'art de guérir, nommée pharmacie?

N'est-il pas choquant de rencontrer dans les règlemens spécialement faits pour les personnes qui exercent la pharmacie isolément aux autres parties de la médecine, et contre ceux qui sont étrangers à l'art de guérir; n'est-il pas choquant, dis-je, de rencontrer des restrictions, contradictoires du principe fondamental, contre la seconde classe de médecins? car ceux de la première classe n'y étant pas nomi-

nativement désignés, n'en sont probablement aucunement passibles..... Pourquoi cette différence? pourquoi ce contre-sens? car les docteurs et les officiers de santé, ou, ce qui revient au même, les médecins des deux classe sayant, comme il est ci-dessus exposé, le même point de départ (*l'homme en santé*), doivent courir la même carrière avec les mêmes prérogatives. Cependant, la loi précitée du 21 germinal an XI, et notamment l'article 27, titre 4 de ladite loi, établit des restrictions contre lesquelles nous récriminons, parce qu'elles offrent à la malveillance une pomme de discorde, comme nous le démontrons ci-dessous; car si, tel que le supposent les apothicaires, la loi du 21 germinal an XI entend séparer la pharmacie de l'exercice de la médecine, pour concéder la confection des remèdes aux apothicaires, à l'exclusion même des médecins, alors cette loi seroit une monstruosité qui établiroit un obstacle funeste aux découvertes salutaires et aux succès de l'art de guérir; ce qui seroit un grand préjudice étrangement porté à l'humanité souffrante, un contre-sens déplorable, qui entraveroit à chaque instant les médecins dans leur profession, et livreroit aux apothicaires, au gré de leurs desseins usurpateurs, le pouvoir insensé d'interdire lesdits médecins; d'où ne résulteroient que des vexations, telles que j'en offre en ma personne un des exemples; le récit suivant éclaircira le fait :

Il y a cinquante ans, n'étant encore qu'élève en chirurgie, que j'imaginai de déguiser l'aspect dégoûtant et la saveur nauséabonde des drogues purgatives, sous la forme gracieuse et le goût d'un biscuit; procédé qui plut et acquit bientôt une telle vogue qu'il excita la cupidité des contrefacteurs.

Cette invention, constamment salutaire et toujours recherchée du public, est néanmoins devenue un objet de discorde, et la source des chicanes que m'ont suscitées les apothicaires, qui se sont dit que la vogue permanente de mon Biscuit-Médicinal leur portoit préjudice en diminuant leur débit de manne, séné, rhubarbe et autres drogues. D'après ce, ils résolurent de m'en interdire la confection, et probablement de s'en approprier le débit exclusif. Quelques apothicaires crurent parvenir à cette fin en provoquant et en concourant, *en suppots de police*, à la violation de mon domicile, où depuis vingt ans, à plusieurs reprises, ils ont exercé des visites, sous prétexte que j'étois en contravention aux règle-

mens concernant la police de la pharmacie, mais dans la vérité pour surprendre mes recettes et m'en imposer.

Ainsi, sous le subterfuge des règlemens concernant la pharmacie, les apothicaires prétendent dicter à leur tour des ordres aux médecins, et leur interdire la liberté si nécessaire à l'efficacité de leur profession, ou au moins d'en circonscrire les fonctions, en leur défendant toute main-d'œuvre pharmaceutique, même d'avoir, de précaution, des substances médicinales chez eux.

Cette prétention impertinente des apothicaires m'oblige à les remettre à leur place, en reproduisant ici des vérités qu'ils ne doivent point perdre de vue, afin de se conduire, sinon avec reconnoissance, au moins avec retenue envers les médecins.

Parce que, par une apathie très-imprudente, les médecins souffrent que les apothicaires les supplantent dans leurs fonctions, en osant consulter les malades, et en les traitant *ab hoc, ab hac*, les apothicaires se croient dispensés de mettre des bornes à leur ambition ; ils veulent secouer entièrement le joug de leurs devoirs, jusqu'à entreprendre de faire impunément la loi aux médecins, *leurs pères et trop bons maîtres !*... Les apothicaires ne sont-ils plus les aides subalternes des médecins ? Les médecins ne peuvent-ils plus réduire ces enfans ingrats, orgueilleux et parjures, tel qu'ils l'ont fait dans le commencement du dix-septième siècle, en n'ordonnant à leurs malades que des remèdes simples, pourquoi, en 1631, les apothicaires ont demandé grâce à la Faculté, et ont signé un règlement par lequel ils reconnoissent les médecins pour leurs pères et bons maîtres, et se sont obligés de prêter serment de leur porter honneur et respect? Puisse le souvenir de ce serment les rendre désormais plus circonspects !

Au fait, tout le monde sait, à n'en pouvoir douter, que ce sont les médecins qui, d'après l'étude qu'ils ont faite des qualités physiques et chimiques des diverses substances offertes par les différens règnes de la nature, les nomment médicinales, quand, par suite de leurs recherches expérimentales, ils leur découvrent la propriété de rétablir la santé. Ce sont les médecins qui en ordonnent sciemment la préparation, la combinaison; qui en prescrivent l'usage extérieur ou intérieur; qui en suivent et en dirigent les effets, et acquièrent par leurs observations la connoissance de leurs

vertus ; et lorsque les apothicaires interviennent dans la confection des médicamens, c'est simplement comme instrumens accessoires, dont les médecins s'aident à leur gré ; car l'abus qui a institué les apothicaires ne dépossède pas les médecins laborieux du travail pharmaceutique, parce qu'il est inhérent à l'exercice de la médecine, et qu'aucune loi raisonnable ne peut le leur interdire. A ce sujet-ci, suivent des autorités irréfragables.

« Les premiers qui consacrèrent leurs veilles et leurs tra-
» vaux au soulagement de l'humanité souffrante, s'occu-
» poient également de la connoissance des maladies, de la
» préparation des remèdes et de leur application. »

(A. BAUMÉ, *Introduction aux Elémens de pharmacie*, septième édition, pag. 1.)

« Chez les anciens, les médecins faisoient eux-mêmes la
» pharmacie.

» En Chine, les médecins ont le même usage. »

(CADET DE GASSICOURT, *Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. II, pag. 248.)

« Jusqu'au douzième siècle, les médecins préparoient
» eux-mêmes les médicamens, comme Hippocrate l'avoit
» fait, comme Galien le faisoit lui-même en son officine, à
» Rome. »

(VIREY, docteur-médecin, *Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. XI, pag. 173 et 174.)

« Chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains, l'art de
» guérir comprenoit tous les moyens externes et internes.
» La chirurgie et la pharmacie se confondoient avec la mé-
» decine. »

(CADET DE GASSICOURT, *Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. XLI, pag. 206.)

« Quand cessera-t-on de morceler une science dans la-
» quelle tout se confond d'autant plus parfaitement qu'elle
» n'a qu'un point de départ, l'homme en santé ? »

(NACQUART, docteur-médecin, *Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. VIII, pag. 89.)

« La science de l'homme malade constitue un tout indi-
» visible.

» L'étendue de la science ne justifie point les limites arbi-
» traires que l'on a voulu tracer entre ses diverses parties. »

(A. RICHERAND, professeur de la Faculté de médecine de Paris, *Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. V, pag. 81 et 82.)

« La médecine, la chirurgie et la pharmacie doivent être
» considérées comme trois élémens d'une science unique,
» comme trois auxiliaires qui ne peuvent exister l'une sans
» l'autre, comme trois tiers d'un même tout. »

(M. LANTHOIS, docteur-médecin, *Discours sur l'Histoire de la médecine*, pag. 75.)

« L'arbre de la science, qui du sein d'Epidaure,
» Va répandre ses fruits du couchant à l'aurore,
» Croît sur un tronc unique, et ses rameaux sacrés,
» En des faisceaux épars ne sont point séparés :
» La nature, en formant leur antique alliance,
» A dans leur union placé leur bienfaisance. »

(*Médecine vengée*, fin du III[e] chant, édition de 1819.)

« La Science qui apprend à connoître et à traiter les ma-
» ladies, offre un tout indivisible dans son étude ; elle tend
» à son but, par trois sortes de moyens distincts, sous les
» noms de diététique, de chirurgie et de pharmacie, dont
» l'alliage, indispensable dans l'enseignement, est inévi-
» table dans la pratique. »

(A. RICHERAND, professeur de la Faculté de médecine de Paris, *Génie de l'Art*, pag. 30.)

IDÉE

D'un amendement aux lois concernant l'exercice de l'art de guérir ; conséquence naturelle des dénonciations ci-dessus exposées, que nous nous faisons un devoir de reproduire à la perspicacité des législateurs et de tous les philosophes (1).

MOTIFS.

Désirant qu'il soit remédié aux vaines et nuisibles distinctions qui isolent, comme étrangères les unes des autres, les

---

(1) La substance de ce chapitre doit être considérée comme une pétition ampliative de celle que nous avons eu l'honneur d'adresser à

personnes qui cultivent et professent la médecine, et voulant réunir les diverses branches de cette science, dont des hommes plus spécieux que sensés ont insinué le morcellement, arrête ce qui suit :

1°. La science de l'homme constitue un tout indivisible, et les différentes parties qui composent l'art de guérir sont inséparables dans la pratique de la médecine.

2°. Désormais, le terme générique de *médecin* sera le seul par lequel on désignera celui qui, en vertu de diplôme, exerce la médecine, tel qu'il est dit ci-après, art. 3.

3°. Celui qui, en qualité de médecin, consacre ses veilles et ses travaux au soulagement de l'humanité souffrante, s'occupe également de la connoissance des maladies, de la préparation des remèdes et de leur administration, tant intérieure qu'extérieure.

4°. Le médecin est fondé à se faire payer le prix des médicamens qu'il a ordonnés, faits et fournis, de même qu'à recevoir des honoraires pour visites et opérations.

5°. Il est constant que la pharmacie est une branche de l'art de guérir, inhérente à l'exercice plein et entier de la médecine.

6°. La qualité de médecin, légalement conférée, réunit tous les pouvoirs relatifs à l'art de guérir.

7°. Les règlemens relatifs à la police de la pharmacie concernent seulement les apothicaires et les personnes qui n'ont point de titre à l'exercice de la médecine, pourquoi il est expressément défendu de troubler l'indépendance et le libre exercice d'aucun médecin, sous le subterfuge des susdits règlemens de police de la pharmacie.

PROJET DE RÉFORME,

SOLLICITÉ PAR LA RAISON PUBLIQUE

DANS L'INTÉRÊT DE L'HUMANITÉ.

En théorie, la médecine est une science libérale : mise en pratique, l'esprit et la main concourent simultanément à

la Chambre des Députés, le 4 mai 1820. — Puisse-t-elle être enfin prise sérieusement en considération par les deux Chambres et le gouvernement, dans l'intérêt universel !

ses actes consolateurs, secourables et salutaires. C'est donc une vanité bien ridicule, et préjudiciable à l'intérêt public, que celle qu'affectent certains docteurs qui veulent faire accroire que la main-d'œuvre inhérente à l'exercice de la médecine, est dérogatoire; telle, par exemple, que celle de la préparation des remèdes, chose pourtant aussi nécessaire au traitement des maladies, que le toucher, l'examen du pouls, le manuel opératoire, etc.

Il est de fait que l'art de guérir offre un tout indivisible, et qu'on n'en pourroit isoler une branche, sans nuire au tronc de l'arbre de cette science et empêcher sa fructification. Un médecin probe ne peut donc se dispenser d'exercer l'art de guérir dans sa plénitude, autant que ses facultés intellectuelles, son instruction et l'expérience le lui permettent. Certainement il ne déroge point, en se consacrant bénévolement à tout ce qui peut contribuer au soulagement et à la conservation de l'homme; mais cela contrarie certains docteurs égoïstes et paresseux. Comment, disent ces Messieurs, cumuler la pratique de la pharmacie avec l'exercice des autres branches de la médecine? cela seroit trop fatigant et compromettroit nos intérêts; les malades s'acquittent déjà assez mal des honoraires attachés à nos visites, sans y ajouter le prix des médicamens que nous serions obligés de leur fournir! Prononçons-nous contre cet usage des médecins du bon vieux temps, et si de nos jours, ajoutent les mêmes docteurs, quelques collègues ou confrères osent ainsi exercer la médecine dans sa plénitude, nous les dénigrerons dans l'opinion publique, en les accusant hautement de charlatanisme, et tels que des intrus, nous déchaînerons contre eux toutes les tribulations.

Mais, objecteront les personnes mal informées et celles qui ont intérêt à taire la vérité, MM. les médecins pourroient-ils en effet suffire aux besoins des malades, s'ils cumuloient les travaux pharmaceutiques avec leurs autres fonctions?

Pas de doute; rien n'est plus facile : Hippocrate, le père de la médecine, ses illustres successeurs, tous ses judicieux et courageux imitateurs, guérissoient-ils moins habilement en exerçant la médecine dans sa plénitude? D'ailleurs, est-ce la multiplicité, la confusion ou la complication monstrueuse et dispendieuse des drogues qui rend un traitement plus efficace? Non; l'expérience démontre que les procédés les plus

simples sont les plus salutaires ; tel est le régime de vivre, le régime diététique, dont les moyens, confectionnés dans les offices culinaires, offrent les ressources à la fois les plus gracieuses, les plus énergiques et les plus utiles. Pour quelques cas extraordinaires, ajoutez au régime diététique, si souvent victorieux, quelques substances exclusivement dites médicinales, dont l'administration, isolée ou combinée, est chose facile pour un médecin, qui, réduisant en conscience le manuel de la pharmacie à ses élémens véritablement nécessaires, n'aura alors qu'un travail très-borné, relativement à ladite pharmacie, et conséquemment aisé à cumuler avec ses autres devoirs, tous inséparables les uns des autres. D'où suit que les apothicaires sont *inutiles*, et de plus, que l'intérêt universel commande même l'annihilation de cette superbe corporation, toutefois avec les précautions convenables ci-après indiquées.

Remarquons en passant la ruse des apothicaires, aux fins de s'approprier les recettes spéciales, pour en user à leur guise et profit. Voyez le ton ridiculement doctoral avec lequel ils disent effrontément qu'il n'appartient qu'aux charlatans de tenir leurs procédés secrets. Selon ce sophisme, sont charlatans les médecins qui ne veulent pas se déposséder de leur recette pour leur service (1).

Par cette ruse grossière, les apothicaires en imposent à la délicatesse de quelques médecins pusillanimes, lesquels se laissent extorquer les recettes, fruits de leurs veilles, de leurs recherches et de leurs expériences ; mais ces bonnes recettes semblent malheureusement, pour la plupart, en passant par la main des apothicaires, avoir perdu les vertus qu'elles manifestoient sous l'administration de leurs auteurs ; sans doute parce que les apothicaires les confectionnent inexactement, qu'ils y substituent l'une à l'autre substance, et que souvent ils y emploient des drogues sophistiquées ; puis ces marchands de drogues s'ingèrent de les administrer à tout venant. Hélas !

---

(1) Ainsi, on appelle charlatans des hommes discrets, parce qu'ils ne livrent pas leurs procédés aux commentaires, aux conjectures, aux argumens captieux des fourbes et des faux savans, au gré des exactions, et dans l'intérêt de la charlatanerie de MM. les apothicaires. (*Je leur rétorque avec justice cette qualité, qu'ils jettent si impudemment à la tête des personnes qui ne le méritent pas.*)

combien de personnes ont été victimes de leurs imprudentes ordonnances et de leurs intempestives fournitures ! Que d'individus attaqués du croup périssent de suffocation, durant l'usage des looks fournis par l'ordonnance privée des apothicaires ! Combien de simples rhumes dégénèrent en phthisie pulmonaire, ou autres maladies mortelles des organes respiratoires, grâces aux tablettes, pastilles, potions et sirops dits pectoraux ! Combien de méprises funestes, dont s'excusent les maîtres apothicaires, en les attribuant à l'impéritie de leurs élèves, ont compromis la santé et la vie des particuliers, ainsi que l'exposent les diverses annales de tous les pays, les journaux de tous temps et de tous les lieux ! Ces faits déplorables et innombrables sont assez généralement connus ; les reproduire ici seroit affliger la sensibilité de nos lecteurs, pourquoi nous n'en citerons seulement que deux exemples, parce qu'ils sont récens, et puisés à une source digne de foi.

Marie Mussies, épouse du sieur Joseph Meinard, âgée de cinquante-cinq ans, habitant la commune de Paillet, arrondissement de Bordeaux, d'une forte complexion, se trouvant indisposée, chargea sa fille de se rendre à Cadillac, pour avoir une médecine. Cette fille s'acquitta de sa commission ; et, de retour à Paillet, elle remit à sa mère ce que le pharmacien lui avoit préparé ; mais sitôt qu'elle eut pris ce purgatif, elle fut attaquée de convulsions horribles pendant quatre heures consécutives, au bout desquelles elle expira, malgré les secours de l'art qui lui furent prodigués. L'ouverture du cadavre a été faite ; il en est résulté que le remède a été la cause de cette mort violente.

(*Extrait du* Journal des Débats, *du samedi* 14 *octobre* 1820.)

Le 23 mai 1820, la demoiselle Adèle Lemercier est morte empoisonnée par une liqueur vénéneuse qui lui avoit été livrée dans l'officine du sieur Berthet, pharmacien, à Paris, rue du faubourg Montmartre, n° 13, au lieu d'eau de Barége, dont il lui étoit ordonné de faire usage. Cette coupable négligence de la part d'un pharmacien n'est pas demeurée impunie ; et, par arrêt de la Cour royale, le sieur Berthet a été condamné correctionnellement à trois mois d'emprisonnement, 300 fr. d'amende, 1000 fr. de dommages-intérêts envers la famille de la demoiselle Lemercier ; et le sieur

Lenoir, élève en pharmacie, employé chez lui, à trois mois de prison et 50 fr. d'amende.

(*Extrait du* Journal des Débats, *du samedi* 25 *novembre* 1820.)

Malgré leur incalculable malencontre, la plupart des apothicaires n'en persistent pas moins à supplanter hardiment les médecins dans leurs fonctions, en consultant et en traitant les malades à tort et à travers ; de sorte que ces déplorables victimes de l'impéritie et d'un barbare charlatanisme, ne recourent aux médecins qu'après que leur santé est ruinée sans ressource, et qu'enfin, la vie chancelante menace de les abandonner.

Cet état de choses est connu de tout le monde, et doit éveiller l'attention de tous les gens de bien, en même temps que celle des docteurs qui doivent enfin reconnoître que, pour le salut des malades, les médecins n'eussent jamais dû confier à d'autres mains qu'aux leurs le travail pharmaceutique, dont l'exactitude ou les négligences ont tant d'influence sur le traitement, la guérison et l'issue des maladies.

Qu'on réfléchisse sur les dangers auxquels on s'expose en plaçant sa confiance dans les apothicaires, non seulement par ce que je viens d'en exposer, mais par le récit ci-dessous transcrit, sorti de la plume d'un homme remarquable dans cette profession.

« Il existe beaucoup d'abus dans l'exercice des apothi- » caires.

» Beaucoup n'ont pas assez d'instruction pour bien faire » leur état.

» Le besoin de soutenir la concurrence et de subvenir » aux frais d'une officine, peut rendre moins délicat sur le » choix des médicamens, sur l'exactitude de leur prépa- » ration.

» Pour qu'un apothicaire ne soit tenté, ni de faire la » médecine, ni de substituer une substance commune à une » substance chère, ni d'altérer les prescriptions, il faut » que, toujours au-dessus du besoin, il soit assez considéré » pour craindre de nuire à sa réputation en imitant les char- » latans. »

(Cadet de Gassicourt, *Dictionnaire des Sciences médicales*, tom. II, pag. 249 et 250.)

Les abus crians, les usurpations pernicieuses dont un

grand nombre d'apothicaires se rendent journellement coupables, établissent l'urgence d'y remédier. Ce remède consiste à les réformer. Il suffit pour cela d'un accord de volonté bien prononcé de l'autorité publique et des médecins; que ces derniers consentent unanimement à renoncer désormais à l'orgueil vain, à l'égoïsme qui les empêchent de s'acquitter de leurs fonctions selon l'intérêt de l'humanité, suivant la méthode du sublime législateur Hippocrate, pas de doute qu'aussitôt que les médecins exerceront l'art de guérir dans sa plénitude, ils n'auront que faire des indiscrets et dangereux services des apothicaires. La routine, l'ignorance et la sottise pourront peut-être prolonger de quelques jours l'existence de ces marchands de drogues, qui, incessamment déconsidérés et délaissés, seront contraints, faute de dupes, de clore pour toujours ces magnifiques boutiques, qui ne resplendissent d'or, de cristaux et de lumières, qu'aux dépens de la crédulité, etc.

Mais, en annihilant cette corporation, il faut simultanément instituer et attacher à chaque Faculté de médecine un laboratoire central de pharmacie, lequel sera dirigé par trois professeurs de la Faculté, qui, chefs à tour de rôle, se suppléeront successivement. Le service et le matériel des travaux de ce laboratoire seront faits, aussi à tour de rôle, par des élèves en médecine.

Un seul laboratoire, dit magasin médicinal central, sera établi par chaque arrondissement facultatif.

Sous la surveillance de la Faculté de médecine, il sera tenu, avec le plus grand soin, à la disposition des médecins les substances premières et certains médicamens, que, vu la position particulière à chaque docteur, quelques uns ne voudroient pas confectionner par eux-mêmes, parce qu'il est entendu qu'ils ont le droit d'avoir à volonté chez eux toutes les substances naturelles et artificielles, desquelles ils ne doivent aucun compte à qui que ce soit, leur domicile et leur personne étant inviolables, relativement à tout ce qui a rapport à l'exercice de la médecine. Le bénéfice de la rétribution provenant du débit des objets issus du magasin médicinal, sera appliqué aux frais de son établissement et de son administration; le surplus aux honoraires des professeurs et autres charges de la Faculté de médecine.

En admettant que l'autorité publique ait accueilli le pré-

sent Projet de Réforme, pour le mettre à exécution, son intervention seroit très-nécessaire, même indispensable, afin de diriger vers son but les docteurs qui par état sembleroient devoir mettre le plus grand zèle à son exécution ; entre lesquels, au contraire, on rencontreroit l'opposition la plus opiniâtre. A cet égard, je me borne à répéter ici les raisons qu'en donne un de ces savans :

« On voudroit en vain le dissimuler, il arrive quelquefois » que, dans les disputes qui s'élèvent sur des objets de mé- » decine, l'esprit de parti, la prévention qui en résulte, » l'amour-propre, quelques vues particulières d'intérêt, » viennent aigrir les esprits, et rendent les discussions » interminables. »

(*Dissertations sur la dignité de la médecine*, 1809; par A. J. Lejumeau de Kergaradec, docteur-médecin.)

Gens de bien de toutes les classes de la société, j'en appelle à votre bon sens, vous vous évertuerez sans doute à vous garantir à l'avenir des procédés malfaisans si justement reprochés aux apothicaires. Vous tiendrez à honneur de vous unir d'intention et de concourir, autant qu'il sera en votre pouvoir, à l'annihilation de cette corporation, par esprit de justice, pour votre sécurité, celle de vos proches, et l'intérêt universel.

Je livre à la perspicacité de MM. les docteurs, membres influens, directeurs et coopérateurs du gouvernement, des universités et de l'instruction publique, les développemens dont sont susceptibles les indices exposés dans le Projet de Réforme dont est ici question. Je ne me dissimule pas les entraves qu'opposeront à son exécution les membres, les adhérens partisans, et les protecteurs de la corporation des apothicaires. Les bornes de ma vie m'empêcheront sans doute d'en voir l'issue ; mais j'aurai du moins l'honneur d'avoir le premier proposé une réforme sollicitée par la raison, dans l'intérêt le plus précieux de l'espèce humaine.

APERÇU

Concernant le nombre des médecins qui devroit être limité en raison de la population, etc.

Si en effet il a été convenable à l'intérêt public de limiter le nombre des défenseurs de nos libertés, de nos droits sociaux et de nos propriétés (*de MM. les avocats, avoués, notaires, etc.*), ne seroit-il pas aussi sage de prescrire les défenseurs de la santé et de la vie, objet qui a bien, ce semble, autant d'importance.

Les honoraires attachés aux chaires de MM. les professeurs de la Faculté de médecine, s'accroissent en proportion du plus grand nombre de récipiendaires : de là les réceptions indéfinies, au point qu'il y aura bientôt autant de médecins que de malades.

(*Il seroit fastidieux d'exposer ici les fâcheuses conséquences de cet état de choses.*) Ne seroit-il pas plus convenable de limiter le nombre des médecins en raison de la population; par exemple, au nombre de douze mille pour vingt-quatre millions d'âmes? cela donneroit un médecin pour deux mille individus.

Le nombre des élèves en médecine seroit aussi limité, mais au double du nombre des médecins, c'est-à-dire à vingt-quatre mille. Ils ne seroient admis en ce titre qu'à l'âge de quinze ans, aux conditions préalables d'être doués d'une bonne constitution, d'un physique gracieux, et sans la moindre difformité, possédant les langues latine et française, ayant fait leur rhétorique et leur philosophie, appartenant à des familles honnêtes, en état de les soutenir durant tout le temps des études médicales, fixées à dix années consécutives, attendu qu'ils ne pourront être admis à succéder aux médecins prémourans qu'à l'âge de vingt-cinq ans. D'ailleurs, le nombre des docteurs que l'on recevroit annuellement seroit réglé sur celui des démissions et des décès, afin de ne jamais excéder le nombre ordonné par la loi.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.